

MAGALY OMER-LEGER

LETTRE DE MON NOTAIRE

POUR QUELS ACTES FAUT-IL CONSULTER UN NOTAIRE ?

Les services d'un notaire sont souvent requis pour des actes juridiques importants, garantissant la légalité et la validité des transactions. Voici quelques situations où la consultation d'un notaire est nécessaire :

Achats immobiliers et transactions foncières

Lors de l'achat ou de la vente d'une propriété, la participation d'un notaire est essentielle pour garantir la sécurité juridique de la transaction. Le notaire vérifie la légalité des documents, assure la rédaction et l'enregistrement des contrats de vente, et s'assure que toutes les formalités légales sont respectées.

Successions et héritages

En cas de décès d'un proche, un notaire est indispensable pour régler la succession. Il veille à ce que les biens du défunt soient répartis conformément à ses volontés ou aux lois en vigueur, rédige les actes de succession et assure le transfert de propriété des biens aux héritiers.

Mariage et vie de couple

Pour certains actes liés au mariage ou à la vie de couple, comme la rédaction d'un contrat de mariage, l'établissement d'un pacte civil de solidarité (PACS) ou la donation entre époux, la présence d'un notaire est nécessaire pour garantir la validité et l'efficacité des accords conclus.

Création d'entreprises et transactions commerciales

Lors de la création d'une entreprise, d'une cession de parts sociales ou d'actions, ou encore de la rédaction de contrats commerciaux importants, un notaire peut apporter son expertise pour sécuriser les transactions et prévenir les litiges futurs.

Lors de la création d'une entreprise, d'une cession de parts sociales ou d'actions, ou encore de la rédaction de contrats commerciaux importants, un notaire peut apporter son expertise pour sécuriser les transactions et prévenir les litiges futurs.



Un seul notaire est chargé de rédiger, authentifier et conserver l'acte de vente définitif d'un bien immobilier. Habituellement, c'est le notaire du vendeur qui prend en charge l'intégralité de cette démarche. Ainsi, vendeur et acquéreur font appel aux services du même notaire.

ACTUALITÉS

Les notaires sont chargés d'authentifier près de 15 millions d'actes chaque année en France, couvrant divers domaines juridiques tels que les ventes immobilières, les successions, les donations, etc.

ACTUALITÉS

- Environ 80 à 90 % des transactions immobilières en France sont réalisées avec l'intervention d'un notaire.